



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

AN n° 1A 151 091 0919 1

le 21 NOV 2018
JBB
C F
108 2-17

Direction
départementale
des territoires
et de la mer
du Var

Service Aménagement Durable
Bureau Agglomération Toulonnaise

Affaire suivie par Youcef Slimani
Téléphone : 04 94 46 83 46
Fax : 04 94 46 80 09
Courriel : youcef.slimani@var.gouv.fr

Courrier n° 5364
Reçu le
22 NOV. 2018
Mairie de
LA FARLEDE VAR

Toulon, le 21 NOV. 2018

Le Préfet

à

Monsieur le maire de La Farlède

Hôtel de Ville
Place de la Liberté
83 210 La Farlède

OBJET : Commune de La Farlède - Consultation des personnes publiques associées relative à la modification n°6 du PLU.

REFER : Notification du 3 octobre 2018 reçue en préfecture le 3 octobre 2018.

Par notification citée en référence, vous engagez une procédure de modification du plan local d'urbanisme de votre commune, conformément à l'article L.153-36 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure porte principalement sur la majoration des taux de mixité sociale et sur la correction d'erreurs matérielles.

Les orientations d'aménagement et de programmation sont modifiées dans le cadre de cette majoration. La nouvelle programmation sur le secteur de la Guibaude porte le nombre de logements à 220 avec 50 % de logements locatifs sociaux (LLS), contre 155 avec 25 % de LLS initialement. Quant au secteur des Serves, la nouvelle programmation porte le nombre de logements à 150 avec 75 % de LLS, contre 120 avec 25 % de LLS auparavant.

Les taux de mixité sociale des zones UB et AU (à l'exception de la zone AUH1) sont portés à 50 % de LLS (25 % initialement).

Un secteur AUH2Ba1 (anciennement AUH2B) est créé, où le taux de mixité sociale sera de 75 % de LLS.

Je prends note de la volonté de la commune d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux. Les services de la DDTM restent à votre disposition, notamment avec le concours des architecte et paysagiste conseils qui pourront vous assister si vous le désirez.

Après examen du dossier, cette procédure n'appelle aucune observation de ma part.

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Serge JACOB